

## Non respect du bail et decision de justice

## Par martininuccio, le 04/03/2012 à 01:28

## Bonjour,

Locataire d'un bail mixte depuis 2006, ma propriétaire a été condamnée en Septembre 2011 par le Tribunal de Grande Instance a faire effectuer des travaux de mise aux normes de l'installation électrique Vétuste et dangereuse et de remédier aux infiltrations d'eau déjà constatées en 2004 et incluant les revêtements intérieurs décrits par expert.

En octobre un début d'incendie m'a privée d'énergie durant 1 mois (pas d'électricité, de chauffage et d'eau chaude) donc interventions des pompiers et de ERDF qui ma débranche au niveau du compteur.

J'ai du a mes frais faire venir un électricien, pour mettre l'installation en sécurité.

Puis un Expert de ma compagnie d'assurance est venu constaté.

A cela la propriétaire a fait intervenir un électricien et celui ci a fait une remise aux normes de l'installation en partie privative uniquement.

Mais rien pour le commerce comme l'ordonne le tribunal, ni pour les infiltrations, ni pour les revêtements.

Mon commerce est fermé depuis. Et je suis dans une situation financière qui met en danger de pérennité toute mon activité commercial et ma propre existence.

Merci de m'indiquer quels nouvelles démarches devrais je entreprendre.

Ne pouvant plus honorer le paiement du loyer. J'ai donc reçu un commandement par voix d'huissier de ma propriétaire. Alors que celle ci ne respect pas une clause du bail, et me fait payer depuis 6 ans la taxe foncière dans sa totalité, ce que ne prévoit pas le bail. Merci de vos réponses et de vos soutients.

Bien cordialement